

MAIRIE

Élections



(https://la-chapelle-saint-sulpice.fr/sites/la-chapelle-saint-sulpice.fr/files/styles/img___1280x768___image_scale___crop_main/public/media/images/lachapellestulpice_mairie_hero.jpg?tok=fM2lokqg)

Retrouvez ici les informations pratiques à savoir pour vous inscrire et sur les listes électorales.

Inscriptions

Les inscriptions se font en Mairie avant le 31 décembre de chaque année.

Les pièces à fournir :

- Carte d'identité en cours de validité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou factures EDF, téléphone, taxe d'habitation...),
- Attestation pour les personnes hébergées (enfants majeurs).